

23 mar 2020 -16:03

Appartient à Conseil des ministres du 20 mars 2020

Transposition du pilier technique du quatrième paquet ferroviaire

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot et du ministre des Classes moyennes Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal visant à transposer le pilier technique du quatrième paquet ferroviaire.

Les projets visent à transposer partiellement en droit belge le pilier technique du quatrième paquet ferroviaire. Ce paquet se compose des directives européennes 2016/797/UE relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de l'Union européenne et 2016/798/UE relative à la sécurité ferroviaire. L'avant-projet de loi modifie dès lors le Code ferroviaire tandis que le projet d'arrêté royal modifie différents arrêtés royaux.

La transposition de ces deux directives a pour objectif d'établir les conditions qui doivent être satisfaites pour réaliser l'interopérabilité au sein du système ferroviaire de l'Union européenne. Ceci doit faciliter, améliorer et développer les services de transport ferroviaire au sein de l'UE et avec les pays tiers. Le but est également de contribuer au parachèvement de l'espace ferroviaire européen unique et à la réalisation progressive du marché intérieur. Enfin, la transposition de ces directives visent à améliorer la sécurité du système ferroviaire de l'UE et l'accès au marché des services de transport ferroviaire par divers moyens.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 30 août 2013 portant le Code ferroviaire

Projet d'arrêté royal modifiant divers arrêtés royaux délibérés en Conseil des ministres en vue de transposer partiellement le pilier technique du quatrième paquet ferroviaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be